



# STRATÉGIE D'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

LA STRATÉGIE D'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC, RENDUE PUBLIQUE EN MAI 2008 PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, VISE UNE UTILISATION ACCRUE DES BOIS STRUCTURAUX ET D'APPARENCE DANS LA CONSTRUCTION, ET CETTE UTILISATION AFFICHE DÉJÀ UNE NETTE CROISSANCE AU QUÉBEC. LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER CONTRIBUERA SANS CONTESTE À RENFORCER LA PORTÉE DE CETTE STRATÉGIE MOBILISATRICE.

## CONTEXTE ET ORIENTATIONS

→ L'industrie forestière connaît depuis quelques années l'une des plus graves crises de son histoire. Les mises en chantier dans la construction aux États-Unis ont, au plus fort de cette crise en 2009, atteint à peine le quart des deux millions de constructions enregistrés en 2005. La diversification et le développement de nouveaux marchés, afin de réduire la forte dépendance des produits forestiers québécois et canadiens par rapport au marché américain, sont devenus une préoccupation importante.



L'objectif du gouvernement est de tripler, d'ici 2014, la consommation du bois dans le secteur de la construction non résidentielle et multifamiliale.

La Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec, en visant l'utilisation accrue du bois dans la construction non résidentielle et multifamiliale, s'est fixé des objectifs ambitieux. Il s'agit de faire en sorte que la consommation de bois au Québec passe de 642 millions de pieds mesure de planche (pmp), qui correspond au niveau de 2006, à 1 001 millions de pmp, en 2014. Par cette augmentation de 359 millions de pmp au cours de cette période, on veut accroître la demande de près de 60 %.

Cet objectif représente l'équivalent de tout le bois utilisé dans la construction de 28 000 habitations unifamiliales, soit le nombre d'habitations de ce type au Québec dans les meilleures années. L'atteinte de cet objectif permettra également de réduire de 600 000 t les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cela correspond aux émissions annuelles de près de 50 000 personnes vivant au Québec. De ce fait, cette stratégie participe aussi à la lutte contre les changements climatiques menée avec diligence par le gouvernement du Québec.

TABLEAU : OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE D'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

SEGMENT DE MARCHÉ	CONSOMMATION DE BOIS EN MILLIONS DE PMP			RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES EN MILLIERS DE TONNES D'ÉQUIVALENT CO <sub>2</sub>
	2006	2014	VARIATION	
Non résidentiel	96	301	205	340
Multifamilial	168	242	74	122
Bois d'apparence	378	458	80	131
<b>Total</b>	<b>642</b>	<b>1001</b>	<b>359</b>	<b>593</b>

Afin de soutenir financièrement cette stratégie, le gouvernement du Québec a prévu d'injecter, d'ici à 2014, un total de 16 millions de dollars.

## AXES D'INTERVENTION

La Stratégie comprend deux principaux axes d'intervention. **Le premier concerne le devoir d'exemplarité du gouvernement du Québec en matière d'utilisation du bois dans ses propres immeubles.** Cette orientation est intimement liée aux engagements gouvernementaux en matière d'écoresponsabilité et prévoit que le gouvernement du Québec donnera, dans la mesure du possible, une place importante à l'utilisation du bois dans ses projets de construction. **Le second axe d'intervention consiste à favoriser l'utilisation du bois dans la construction multifamiliale et non résidentielle** grâce à l'innovation, au développement d'outils et à la **promotion d'une culture de l'utilisation du matériau bois**, par l'entremise de la Coalition BOIS Québec.



## SOUTIEN À L'INNOVATION

Pour soutenir le volet innovation de la Stratégie, trois mesures d'aide sont en place. Elles sont coordonnées par la division de produits du bois de l'Institut de recherche forestier FPInnovations. La première mesure consiste à accompagner les professionnels et les promoteurs du milieu de la construction lors de leur prise en compte des éléments à haute technicité pour faire en sorte que la conformité aux codes de construction en vigueur ne soit pas une barrière pour les projets en bois. La deuxième mesure vise à soutenir les efforts de conception et de recherche et développement de produits, systèmes de construction et procédés innovants associés à la construction en bois de bâtiments non résidentiels et multifamiliaux. Finalement, la formation d'une relève de la main-d'œuvre hautement qualifiée sera assurée grâce à une troisième mesure visant à soutenir les travaux de chaires de recherche universitaire en appui à la stratégie.

Pour soutenir le volet innovation de la stratégie, trois mesures d'aide sont en place.



.....

## RÉSEAU ACTIF DE COLLABORATEURS

.....

### **Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois**

Le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (CECOBOIS), récemment mis sur pied, est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de faciliter l'usage accru du bois en construction multifamiliale et non résidentielle au Québec ([www.cecobois.com](http://www.cecobois.com)). Il fournit de l'expertise technique et développe des outils de calcul et de design. Ces outils sont nécessaires pour la préparation de soumissions de bâtiments en bois.

### **Coalition BOIS Québec**

La Coalition BOIS Québec a été lancée le 15 septembre 2009. Elle constitue le lieu de rassemblement et le réseau privilégié de tous les agents souhaitant contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'économie québécoise par l'utilisation accrue du matériau bois dans la construction. La coalition a pour mandat, notamment, de rassembler les donneurs d'ordre en maîtrise d'ouvrage, les receveurs d'ordre en maîtrise d'ouvrage (industrie de la construction) et tout autre organisme ou groupe intéressé (syndicats, groupes environnementaux, institutions financières, institutions d'enseignement et de recherche) dans des initiatives conjointes de promotion et d'utilisation accrues du bois dans la construction au Québec. En septembre 2011, la Coalition BOIS Québec comptait 675 membres, dont 285 municipalités, municipalités régionales de comté (MRC) ou conférences régionales des élus (CRE). De plus, 104 autres municipalités ou MRC ont adopté une résolution pour l'utilisation du bois sans toutefois devenir membre de la Coalition.

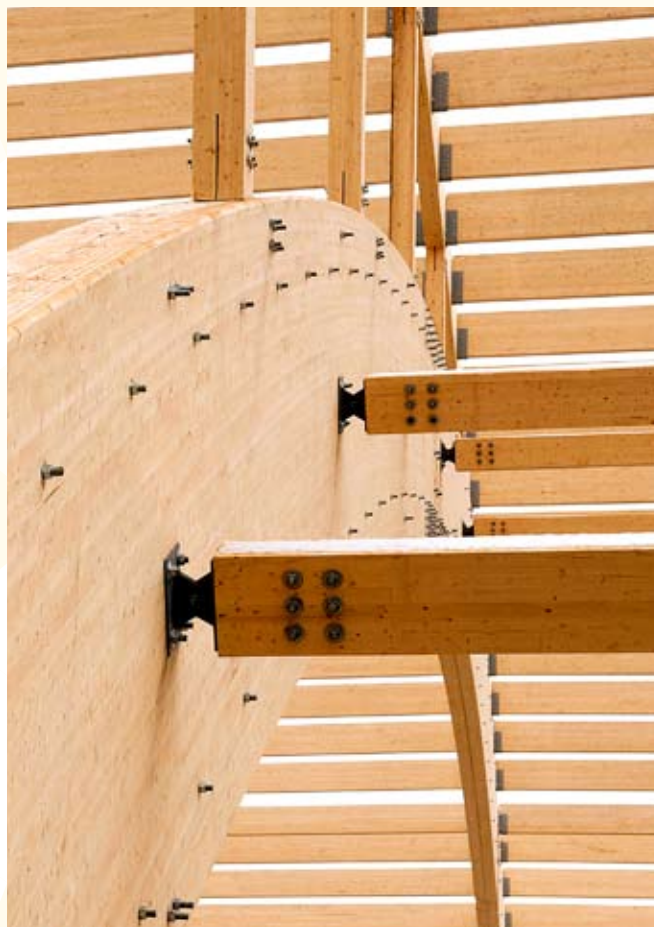
# RÉSULTATS ANTICIPÉS

Depuis le lancement de la Stratégie, l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle et multifamiliale au Québec est en constante progression. Une enquête, réalisée par CECOBOIS en 2011, révèle que près des deux tiers des architectes, soit 30 % de plus qu'en 2007, envisagent de recourir davantage au bois dans leurs projets. Quant aux ingénieurs, le bois est suggéré dans plus de 20 % des structures principales, soit une amélioration de 5 % depuis 2007 et dans plus de 40 % des structures secondaires. Cela représente des retombées de l'ordre de 25 millions de dollars pour les fabricants de bois de structure.

Afin de respecter le devoir d'exemplarité préconisé dans le cadre de la Stratégie, le gouvernement a organisé des forums sur l'utilisation du bois dans la construction publique à l'intention des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels et des gestionnaires de ressources matérielles. Des décisions favorables à l'utilisation du bois sont désormais prises en fonction de l'atteinte de cibles claires indiquant des ratios quantifiables et mesurables. Les organismes publics donneurs d'ouvrages tels que la Société immobilière du Québec, le ministère des Transports, la Société de l'habitation du Québec et la Corporation d'hébergement du Québec doivent analyser l'option du recours au bois lors de l'élaboration des plans et devis initiaux. En région, les directeurs du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les démarcheurs, présents dans la plupart des régions du Québec, font la promotion de l'utilisation du bois dans la construction.

Le groupe de travail, créé pour encourager l'utilisation du bois dans la construction, annoncé lors du budget provincial de 2011-2012, est à pied d'œuvre. Il est présidé par M. Léopold Beaulieu, président-directeur général du Fondaction de la CSN et composé de représentants du gouvernement, du monde universitaire et du milieu de la construction. Il présentera un rapport au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'ici à décembre 2011. Ses recommandations permettront de positionner plus avantageusement les entreprises forestières et de favoriser une plus grande utilisation du bois dans le secteur de la construction non résidentielle et multifamiliale.

Depuis le lancement de la Stratégie, l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle et multifamiliale au Québec est en constante progression.



## CONCLUSION

La Stratégie d'utilisation du bois dans la construction permettra de créer une activité économique profitable et des emplois stimulants et durables, de faire du secteur forestier une industrie innovante, d'augmenter l'utilisation du bois comme matériau écologique et d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Ses objectifs sont en voie d'être atteints, car on note une nette croissance de l'utilisation de ce matériau naturel dans les ouvrages de construction au Québec. La mise en œuvre du nouveau régime forestier renforcera immanquablement cette tendance.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction, veuillez consulter le site suivant :

[mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-strategie-bois.jsp](http://mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-strategie-bois.jsp)

Ressources naturelles  
et Faune

Québec 